

Réunion du Conseil Municipal

du 21 avril 2021

Présents : Arnaud Guillaume, Didier Brun, Benjamin Ciemniowski, Marie-Christine Iglesias, Norbert Julier, Jean-Michel Maria, Brigitte Maupomé, Rosa Soulé Artozoul.

Absent : Lалуque Morgan (procuration reçue au lendemain de la réunion).

Début de la séance à 18H30

Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire donne lecture détaillée de l'affectation des résultats 2020 en expliquant aux membres présents chaque ligne budgétaire de résultats. Ceux-ci sont le reflet du compte de gestion du Trésorier et du compte administratif de la commune pour l'année 2020.

L'ensemble des membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats.

Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif pour l'exercice 2021. Il donne lecture de toutes les lignes budgétisées et le comparatif avec le budgété / réalisé de l'année précédente.

Le BP s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	273 906,98
Recettes :	273 906,98

Section d'investissement :

Dépenses :	138 747,87
Recettes :	138 747,87

Total du Budget :

Dépenses :	412 654,85
Recettes :	412 654,85

Après discussion, l'ensemble des membres présents approuvent à l'unanimité le budget présenté.

Durée d'amortissements

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la Loi prévoit une durée d'amortissement sur les achats en section d'investissement : matériel et travaux d'investissement.

Le tableau de durées d'amortissements proposé par Monsieur le Trésorier, au vote de l'assemblée délibérante, comprend entre autres à titre d'exemples : poteau incendie, 50 ans ; compteurs d'eau, 50 ans ; Travaux de captage d'une source : 50 ans ; déplacement d'un candélabre : 1 an.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ensemble du tableau présenté et votent favorablement pour prendre la délibération adéquate.

Subventions 2021

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2021

- Comité des fêtes / Médiathèque : 2200 euros
- Association des amis du moulin de la Mousquère : 2000 euros
- Les pitchouns de Sailhan : 1000 euros
- VTT club Aurois : 50 euros
- Association pompiers de Saint Lary 50 euros

- La Gaule Auroise pêche : 50 euros
- Société intercommunale de chasse : 50 euros
- Les restos du cœur de la vallée d'Aure : 50 euros

Aménagement du chemin du PI

Le conseil municipal décide d'aménager la parcelle N°368 située au chemin du PI en aire de loisirs . Création d'une aire de jeux pour enfants et un boulodrome . Il sera ajouté la pose de bancs et deux tables de pique nique.

Questions diverses

Travaux chemin Privé perpendiculaire au chemin du Pi :

Benjamin Ciemniewski a vérifié à la demande de l'entreprise d'assainissement que les travaux réalisés sur le chemin privé perpendiculaire au chemin du Pi et qui dessert plusieurs habitations et terrains soient corrects. Il est rappelé que ces travaux sont réalisés à la demande de Monsieur Challe et de Monsieur Hubert après demande d'un plan d'aménagement validé par les services de la DDT . Le coût des travaux étant à la charge des demandeurs puisqu'il s'agit d'une voirie privée.

Branchement compteur d'eau au chemin du PI

Il s'avère nécessaire de prévoir un compteur d'eau à la maison de M. Thibault Turmo qui sera posé par la mairie quand les travaux seront terminés.

Délibération sur modification d'aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur la modification d'aménagement de forêt communale indivise de Saint Lary Soulan et Sailhan, établi par l'Office National des Forêts sur la période 2009 – 2023.

Les parcelles 23, 24, 44, 45, 46 et 47 de la forêt communale indivise, non prévues en coupe à l'aménagement, peuvent désormais être exploitées dans le cadre du développement de l'exploitation par câble.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification d'aménagement forestier proposé et demande aux services de l'État l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour ce modificatif, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier et aux sites classés.

Fléchage

Les devis de l'ONF pour le fléchage s'avère très élevé. Une augmentation de 40% sur les nouveaux devis par rapport à l'année dernière. De ce fait, Monsieur le Maire a contacté une entreprise Pic et Bois pour des devis concernant de nouvelles flèches et des panneaux à poser à l'entrée des chemins : (interdiction de circuler pour les vélos car chemin dangereux ; chemins à réserver aux piétons ; interdiction de traverser en vélo le site du Moulin de la Mousquère etc).

Demande de location de concession pour une palombière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un habitant du village de Bourisp a adressé un courrier à la mairie de Sailhan de demande de reprise d'une palombière au lieu dit : "Conques du Broca" (parcelle n°714). Celui-ci aurait pour projet de réhabiliter la palombière, à ce jour en mauvais état. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier au locataire actuel pour demander à celui-ci un acte d'abandon écrit.

En parallèle un courrier de réponse à l'éventuel futur locataire donnerait un accord de principe, sous réserve que la mairie reçoive l'acte d'abandon. Une nouvelle location du terrain appartenant à la commune de Sailhan serait alors possible.

L'ensemble des membres présents émet à l'unanimité un avis favorable pour procéder selon la proposition de Monsieur le Maire.

Travaux

Monsieur le Maire remercie M. Jean-Michel Maria au nom de l'ensemble du conseil municipal pour son implication dans les travaux de rangement et d'aménagement du local entretien. En effet, M. Maria a aidé Jean-Paul Bech, employé du SIVOM à remettre de l'ordre dans cet atelier et a réalisé la pose d'étagères gracieusement.

Guide du "Petit Futé"

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la venue de représentants du guide "le Petit Futé" le 20 avril 2021, l'agrément a été donné au Moulin de la Mousquère pour l'année en cours. Une page du guide sera consacrée aux curiosités de Sailhan ainsi qu'une version sur le site web du guide, en langues française, espagnole et anglaise.

Retards de paiement loyers, eau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les retards de loyer sont en cours d'épuration. En ce qui concerne les non règlements de l'eau des procédures judiciaires sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée aux alentours de 22h.